

de cette paroisse. Le seigneur s'oblige à faire payer annuellement, au curé, onze setiers de seigle à l'aire, et un d'avoine ; il l'autorise, en outre, à percevoir la dîme sur quelques parties du territoire. Au moyen de ce, le curé, tant pour lui que pour ses successeurs, se départit de tout droit de novales (dîme que les curés levaient sur les terres nouvellement défrichées). L'archevêque approuva cet accord qui avait été moyenné par Jean, archidiacre de Courzieu, qu'il avait député pour cet objet (Cochard, *Notice sur Saint-Symphorien-le-Château*, pp. 193-195).

En 1322, Paulette de Clermont, *dame de Mays*, donna en dot, à sa fille Béatrix, ce château qu'elle apporta à Jacques de Jarez, son mari (Le Laboureur, *Mazures de l'Isle-Barbe*). Il passa, avec l'immense succession de la maison de Jarez, dans celle d'Urgel, par le mariage, contracté au commencement du xiv^e siècle, de Matalone de Jarez avec Josserand d'Urgel, seigneur de Saint-Priest (en Forez). Briand d'Urgel en disposa, par son testament du 12 août 1377, en faveur de Guyot de Saint-Priest, son fils aîné. Celui-ci donna, à Philiberte de Mellon, son épouse, le château de Mays pour son douaire, par testament du 20 février 1415. Il passa ensuite dans les mains de ses fils et petit-fils. Enfin, il appartenait au marquis de Pons, au moment de la Révolution (8).

La perte de la seigneurie de Mays, dont la cause est

(8) 1334. « Magister Guillelmus Posolis, de consensu et auctoritate Petri Chantronis, de fabrica, domicelli, procuratoris nobilis domine Beatricis, domine de Argentano et *de Mays*. Redditus in *mandamento de Mays*. » (Extrait du registre des fiefs et hommages rendus à Guy VII, comte de Forez, par devant Barthélemy Barbier, de Montbrison, 1333 *ad* 1341). (Archives de la Diana.)